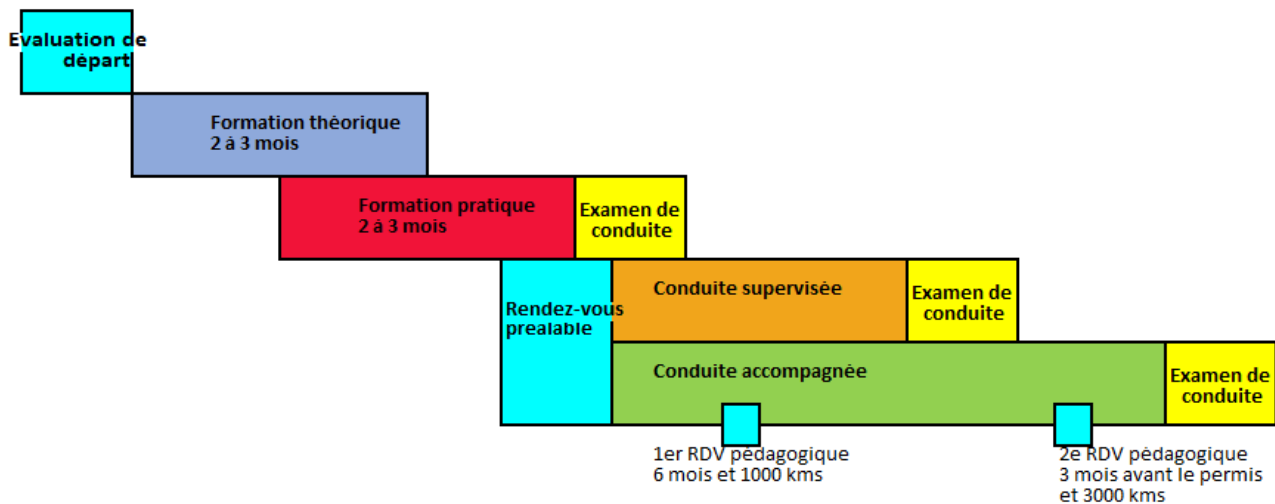


PROGRAMME DE FORMATION CATEGORIES B, B78 AAC ET CS



L'évaluation de départ, avec un moniteur ou une évaluation informatisée d'une durée d'environ 45 minutes permet de mesurer le niveau du candidat, de déterminer un prévisionnel d'heures de formation afin d'atteindre le niveau permettant de réussir l'examen de conduite. Suite à cela, nous établissons un contrat de formation.

La formation théorique est préparatoire au code de la route se compose sous cette forme :

- 9 Cours à thème, de code d'une durée d'environ 60mn : ils sont à voir avant de commencer les tests de code. Et par la suite disponible tout au long de la formation.
 - Arrêt
 - Alcool
 - Accident
 - Circulation
 - Vitesse
 - Ville
 - Véhicule
 - Signalisation
 - Priorités

Puis

- Une formation qui peut se faire en salle, par l'intermédiaire de test audiovisuel de 40 questions, avec une correction explicative et également des sessions de correction par un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne l'E-TEST (code rousseau sur internet).

Nous avons donc un suivi pour chaque élève que ce soit sur la plateforme ou en salle.

Les 10 thèmes abordés et les compétences développées sont les suivants :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement

La formation pratique débute lorsque l'élève a atteint un niveau théorique suffisant. La formation s'articule autour des 4 compétences à atteindre pour le passage à l'épreuve pratique sont les suivantes :

1. MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.

Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.

Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.

Démarrer et s'arrêter.

Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.

Utiliser la boîte de vitesses.

Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.

Regarder autour de soi et avertir.

Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

2. APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.

Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.

Adapter l'allure aux situations.

Tourner à droite et à gauche en agglomération.

Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.

Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

3. CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

Evaluer et maintenir les distances de sécurité.

Croiser, dépasser, être dépassé.

Passer des virages et conduire en déclivité.

Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.

S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.

Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.

Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.

Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...

4. PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Suivre un itinéraire de manière autonome.

Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.

Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.

Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.

Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).

Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.

Pratiquer l'écoconduite.

L'élève se voit remettre un livret d'apprentissage, regroupant les thèmes ci-dessus, qu'il doit présenter à chaque leçon, afin de suivre son évolution, il est obligatoire. Une fiche de suivi est remplie en parallèle afin de tracer les leçons et les progrès de l'élève, mais aussi pour une meilleure communication interne entre les moniteurs.

Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école. Le stagiaire est accompagné à chaque fois d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. La durée de l'évaluation est comprise entre 50 minutes et 1 heure.

Un minimum légal de 20h doit être réalisé avant présentation à l'examen pour le permis B (AAC et CS) et de 13h de conduite pour le permis B78. Toutefois, la durée de la formation dépend de :

- l'évaluation de départ
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider les 4 compétences de la formation
- la motivation et l'assiduité de l'élève.

La conduite supervisée peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route, un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant, cela permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève et à l'accompagnateur de bénéficier des conseils de l'enseignant (répondre aux difficultés rencontrées, orienter positivement l'élève, favoriser la progression...) et pour finir l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale.

La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni minimum ni maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'y a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une courte période aussi bien que pour une très longue. Toutefois, la conduite supervisée est valable uniquement sur le territoire français. Le véhicule utilisé pour la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs.

La conduite supervisée permet, entre autres, de ne pas perdre ses acquis entre 2 passages à l'examen. Nous rappelons qu'il faut avoir 18 ans minimum pour prétendre à la conduite supervisée. Mais également une prise de confiance en soi comme la conduite accompagnée.

La conduite accompagnée peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route, et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Egalement un rendez vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant, cela permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève et à l'accompagnateur de bénéficier des conseils de l'enseignant (répondre aux difficultés rencontrées, orienter positivement l'élève, favoriser la progression...).

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an à partir du rendez-vous préalable, sans durée maximum.

Dans tous les cas, le stagiaire doit avoir parcouru au minimum 3 000 km.

Après avoir débuté sa formation avec son accompagnateur l'élève devra effectuer deux rendez- vous pédagogique.

- Le premier au bout de 4 mois minimum et 6 mois environ (pour une meilleure formation continue) après avoir parcouru 1000km, pour 1h de conduite et 2h de théories toujours avec l'accompagnateur.
- Puis un second rendez-vous pédagogique après avoir parcouru cette fois 2000 km et 4 mois minimum et 6 mois après le premier rendez-vous. Toujours dans la même dynamique que le premier.

Ces rendez vous permettent à l'enseignant de constater les progrès et répondre à toutes les interrogations du stagiaire ou accompagnateur.

Au terme des 3000kms, le stagiaire peut passer l'examen de la conduite.

L'auto-école offre également plusieurs formules :

- Progressive (code puis conduite)
- Simultanée (code et conduite en même temps)
- Accélérée (code et conduite)
- Accompagnée (comme expliqué ci-dessus, la CS se rajoute aux formules proposées)
- Forfait code (pour annulation et permis étranger)
- Forfait BVA + code 78

Le forfait code est la formation théorique comme expliqué ci-dessus.

Programme de formation code 78

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Objectifs pédagogiques

L'objectif de cette formation de 7h est de régulariser le permis de conduire et de donner le droit de conduire tout type de véhicule de la catégorie B : vous ne serez plus restreint à conduire uniquement un véhicule muni d'une boîte automatique.

Public concerné

Seuls les élèves titulaires de la catégorie du permis B avec la mention 78 depuis au moins 6 mois, c'est-à-dire qui ont passés leur permis de conduire en boîte automatique sont concernés par cette formation.

Les élèves ayant passés leur permis en boîte automatique pour raison médicale ne sont pas autorisés à suivre cette formation !

Conditions d'organisation de la formation

La formation est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel agréé, relevant de la catégorie B du permis de conduire appartenant à l'établissement. Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

Pré-requis

Avoir réussi l'examen pratique avec un véhicule automatique.

Déroulement de la formation

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Elle comprend deux séquences :

- **Séquence 1 : (2h)**

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

- **Séquence 2 : (5h)**

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco conduite ;
- Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Obtention du permis B

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.